Législation

Pourquoi un contrôle du permis de conduire doit-il être effectué en France ?

Les employeurs qui mettent à disposition des véhicules de service sont légalement tenus de contrôler les permis de conduire de leurs employés. En cas de non-respect, ils risquent de perdre leur couverture d'assurance et de se voir infliger de lourdes amendes et des peines de prison.

Code pénal (Art. 223-1)

La violation manifestement délibérée d'une obligation de sécurité ou de prudence imposée par les lois et règlements et les risques qui en résultent pour autrui peuvent être punis d'un an d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amende.

Code du travail (Art. L.4121-1)

L'employeur a l'obligation de prévenir les risques professionnels et les accidents du travail.

Code civil (Art. 1242 Abs. 5)

En tant que détenteur du véhicule, l'employeur est responsable des dommages causés par l'employé.

Code des assurances (Art. R.211-10)

Il est de la responsabilité du chef d'entreprise de s'assurer que les conducteurs sont en possession d'une licence valide lorsqu'ils déplacent un véhicule. Dans le cas contraire, ils risquent de perdre leur couverture d'assurance et de devoir payer des dommages et intérêts.

Exigences pour un contrôle sûr du permis de conduire

L'employeur doit contrôler à intervalles réguliers les permis de conduire de ses employés. Cela concerne également les catégories de permis de conduire et les numéros clés ainsi que leurs dates d'expiration. Il ne suffit pas de contrôler à l'aide de PDF / photocopies du permis de conduire. Le contrôle du permis de conduire doit être documenté sans faille et de manière juridiquement sûre, tout en étant conforme à la protection des données (entre autres, autorisations de lecture selon le principe du besoin de savoir).



Recommandation de l'avocat:

Le contrôle du permis de conduire devrait être effectué deux fois par an et être documenté sans faille. Si nécessaire ou en cas de soupçon, il faut le faire plus souvent.



& LAPID

Pourquoi DKV & LapID?

Avec le partenariat de DKV et LapID, vous profitez doublement. En plus de l'approvisionnement en route et de la mobilité de votre flotte via DKV Mobility, vous intégrez également le contrôle électronique des permis de conduire dans le quotidien de votre parc automobile - vous êtes ainsi toujours du bon côté.

LapID vous offre une solution électronique pour simplifier et automatiser les tâches liées au contrôle des permis de conduire. Les personnes sont toujours au centre de nos préoccupations - qu'il s'agisse des responsables de la flotte ou des utilisateurs de véhicules, nous mettons à votre disposition des solutions particulièrement conviviales. Ainsi, vous répondez à vos exigences légales et vous avez plus de temps pour l'essentiel.

Le fonctionnement de LapID

Est aussi simple que cela

Après avoir créé vos utilisateurs de voitures de service dans le système LapID et sélectionné la méthode et la fréquence de contrôle, les dates du prochain contrôle du permis de conduire sont automatiquement créées dans le système.



Des rappels sont envoyés au conducteur avant l'échéance du contrôle du permis de conduire et vous ou les destinataires de l'escalade enregistrés ne devez intervenir que si l'employé ne répond pas à la demande de contrôle.

Une fois le contrôle effectué, il est enregistré de manière légale dans le système LapID et peut être consulté à tout moment.



LapID Driver App

Le conducteur effectue le contrôle du permis de conduire de manière autonome, confortable et indépendante du lieu, à l'aide de son smartphone. Il n'a pas besoin de se présenter au service de gestion du parc automobile pour cela.



LapID Manager App

Le conducteur se présente pour le contrôle du permis de conduire auprès d'une personne autorisée à effectuer ce contrôle. Le contrôle est effectué par cette personne autorisée à l'aide de l'application.

Le système client LapID

Permettez-nous de vous présenter?

L'interface web moderne permet de gérer vos collaborateurs et d'enregistrer tous les paramètres pour le contrôle des permis de conduire. Que vous souhaitiez représenter un parc de 20 ou de plusieurs milliers de collaborateurs, le système client LapID s'adapte à vos exigences. Avec son tableau de bord clair et ses nombreuses fonctions, il contribue à alléger votre charge de travail et vous permet de consacrer plus de temps à l'essentiel.

Utiliser le système LapID en 5 étapes

Vous avez opté pour le contrôle électronique du permis de conduire avec DKV & LapID ? Le suivi de la clientèle et l'assistance sont des priorités pour LapID. C'est pourquoi nous vous soutenons lors de l'introduction des produits et au-delà.

Votre démarrage est aussi simple que cela

- 1. Signature du contrat: vous signez un contrat entre DKV et votre entreprise pour l'utilisation du contrôle des permis de conduire LapID.
- 2. Configuration du système: en l'espace d'une semaine, nous configurons votre système et vous fournissons vos données d'accès. En l'espace d'une semaine, nous configurons votre système et vous envoyons vos données d'accès.
- Communication interne: pour préparer vos conducteurs en annonçant de manière appropriée le contrôle des permis de conduire LapID, vous recevez des modèles adaptés à cet effet (p. ex. lettre ou instructions de contrôle).
- 4. Gestion des données et activation: si nécessaire, nous transférons ensemble vos données dans le système LapID via un fichier d'importation (Excel) et configurons le contrôle des permis de conduire.
- Prêt à démarrer: après l'activation du contrôle des permis de conduire, vos conducteurs reçoivent la première invitation et peuvent télécharger l'application LapID Driver et s'y connecter avec leurs données d'accès.







... et plus de 4 000 autres clients font déjà confiance à LapID.